

Le 23 décembre 2021, Nice.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s

Mr Huet-Lambing Cyril
Délégués Général National Adjoint du SPS
Secrétaire Régional du SPS
Mail : sps.di.pacacorse@gmail.com
Tél : 06 58 73 92 27



Lettre Ouverte

Madame la Directrice de la M.A Nice

Objet : Sollicitation S.P.S.

Madame la Directrice,

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s souhaite attirer votre attention sur le mécontentement et l'incompréhension des personnels sur la gestion actuelle de la Maison d'Arrêt de Nice.

En effet, pour donner suite au mouvement du 13 Décembre 2021 sur la Maison d'Arrêt de Nice, **le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** souhaite connaître les mesures que vous avez prises concernant les successions d'agressions subies par vos agents sur votre établissement. Aussi, le **S.P.S** s'interroge sur la gestion de ces détenus agresseurs de surveillant(e)s. Il semblerait qu'il n'y ait eu pas moins de **4 agressions supplémentaires** depuis le 13 décembre 2021.

Madame la Directrice, **Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** souhaite savoir ce qui a été mis en place pour que vos personnels se sentent soutenus et puissent travailler dans les meilleures conditions ? Pour le **S.P.S**, il est temps de régler les gênes de coercitions, le manque constant d'effectif, mais aussi, les difficultés liées aux matériels obsolètes et vétustes...

Ensuite, notre organisation syndicale souhaite avoir des réponses quant à la décision de retirer 2h à chaque agent qui travaillait ce jour du 13 décembre 2021. Effectivement, comment pouvez-vous décider de qui participait à ce mouvement et qui n'y participait pas ?! Madame la Directrice, certains agents n'avaient même pas connaissance de ce mouvement ! Comment pouvez-vous leur amputer 2h sur leur temps de travail, contre leur gré alors même qu'ils étaient présents à l'heure, prêts à prendre leur service et pas forcément en accord avec ce mouvement de contestation. Madame, leur avez-vous posé la question ? Avez-vous mené une enquête afin de savoir quels agents se désolidarisèrent ou pas de ce mouvement ? **La réponse est NON !**

Le bon sens serait de rétablir ces 2h à tout le monde. Tout d'abord parce que la punition collective n'est pas autorisée mais aussi par le manque de preuves caractérisé.

De plus, il semblerait que ce mouvement ait été grandement mené et dirigé par vos soins, toujours d'après multiples témoignages de surveillants de votre établissement. Il semblerait que vous ayez demandé aux agents d'allumer le feu devant la Maison d'Arrêt de Nice, mais aussi, que vous auriez donné l'ordre de cesser le mouvement à 9h 15. Il me semble que toutes vos exigences ont été respectées, **alors pourquoi sanctionner vos agents ?**

Vous comprendrez Madame la Directrice les interrogations de notre organisation syndicale, concernant les sanctions dissimulées et infligées aux surveillant(e)s de la Maison d'Arrêt de Nice et à la suite d'un mouvement de contestation dirigé par vos soins et en étroite collaboration avec certaines organisations syndicales présentes.

Madame la Directrice, pour tous ces éléments suscités, nous souhaitons que les 2h retirées soient recreditées sans délai à l'intégralité de vos agents et que des mesures soient prises pour endiguer le phénomène de violence sur votre établissement. **Les surveillant(e)s ne sont pas des punching-balls et ils méritent du respect.**

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, mais aussi, de réponse concernant les mesures prises sur les violences répétitives faites sur les surveillant(e)s de la M.A Nice. Veuillez croire, Madame la Directrice, en notre plus profond respect.

Le Bureau Régional